

PROGRAMME D'ACCREDITATION DES ORGANISMES D'INSPECTION (PAOI)

Portée d'accréditation

This scope of accreditation is also available in English and is published separately.

Entité juridique accréditée : SEAC Engineering Inc.

Nom de la personne-ressource : Muhammad Tauseef

ÉTABLISSEMENT A

Adresse : 262 Cornerstone Heights NE
Calgary, Alberta
T3N 1R8

Téléphone : 587 999-6961

Site Web : seacengineering.com

Courriel : mutauseef@seacengineering.com

Pour veiller au respect de la Loi sur les langues officielles, le Conseil canadien des normes (CCN) a traduit de l'anglais au français du contenu exclusif lorsque celui-ci n'était pas offert en français. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise du document prévaut.

N° de dossier du CCN	06032
Normes d'accréditation	ISO/IEC 17020:2012 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection
Exigences d'accréditation supplémentaires	Exigences et lignes directrices du CCN – Programme d'accréditation des organismes d'inspection 2022-05-27
Sous-programmes d'accréditation	<ul style="list-style-type: none"> I. Évaluation à pied d'œuvre de l'appareillage électrique II. Appareils et appareillages à combustible commerciaux et industriels
Accréditation initiale	2020-04-10
Accréditation la plus récente	2024-07-09
Accréditation valide jusqu'au	2028-04-10

Établissements fixes permanents supplémentaires

Voir l'adresse de l'entité juridique susmentionnée. Aucun autre établissement n'est compris dans l'accréditation.


Types d'exigences selon l'organisme d'inspection

La norme ISO/IEC 17020 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection, à l'annexe A Exigences d'indépendance concernant les organismes d'inspection, type A, correspond le plus au type d'opérations exploitées par cet organisme. L'organisme d'inspection doit être indépendant des parties engagées. L'organisme d'inspection et son personnel ne doivent s'engager dans aucune activité incompatible avec leur indépendance de jugement et leur intégrité en ce qui concerne leurs activités d'inspection. Ils ne doivent jouer aucun rôle dans la conception, la fabrication, la fourniture, l'installation, l'acquisition, la possession, l'utilisation ou la maintenance des objets inspectés. Un organisme d'inspection ne doit pas faire partie d'une entité juridique agissant dans les domaines de la conception, de la production, de la fourniture, de l'installation, de l'acquisition, de la possession, de l'utilisation ou de la maintenance des objets qu'il inspecte. Un organisme d'inspection ne doit pas être lié à une entité juridique séparée agissant dans les domaines de la conception, de la production, de la fourniture, de l'installation, de l'acquisition, de la possession, de l'utilisation ou de la maintenance des objets inspectés par : 1) un même propriétaire, sauf lorsque les propriétaires n'ont pas la capacité d'influer sur les résultats d'une inspection; 2) des personnes nommées par un propriétaire commun aux conseils d'administration ou leur équivalent dans les organisations, hormis lorsqu'ils exercent des fonctions qui n'ont aucune influence sur les résultats d'une inspection; 3) relever directement du même niveau supérieur de management, sauf lorsque cela ne peut pas influencer le résultat d'une inspection; 4) des dispositions contractuelles ou d'autres moyens qui peuvent influencer les résultats d'une inspection.



Portée d'accréditation

I : Programme d'équipements électriques

Programme de base	SPE-1000 Évaluation à pied d'œuvre/inspection spéciale
Normes d'inspection	SPE-1000 Code modèle pour l'évaluation à pied d'œuvre de l'appareillage électrique Code canadien de l'électricité

<p>Étiquette d'inspection</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">  <p style="text-align: right;">Electrical Equipment Field Approval SEAC Engineering Inc.</p> <p style="text-align: right;">Field Approval Number: YYYYMMXXXX</p> <hr/> <p style="font-size: small;">Electrical safety evaluation based on CSA SPE-1000 model code. This inspection label represents the results of a single inspection and does not represent the results of a product certification.</p> <p style="font-size: small;">Évaluation de la sécurité électrique basée sur le code de modèle CSA SPE-1000. Cette étiquette d'inspection représente les résultats d'une inspection unique et ne représente pas les résultats d'une certification de produit.</p> </div> <p><i>L'étiquette présentée ci-dessus est conforme à CSA-SPE-1000 et valide en date du 2020-04-10.</i></p>
<p>Établissements</p>	<p>A</p>
<p>Portée d'accréditation</p>	<p>Évaluations à pied d'œuvre/inspections spéciales et apposition d'étiquettes d'approbation sur l'appareillage et les systèmes électriques selon ce qui est stipulé dans le domaine d'application du code modèle CSA SPE-1000 pour l'évaluation à pied d'œuvre/inspection spéciale de l'appareillage électrique, à l'exclusion des produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) fils électriques et câbles b) dispositifs de câblage c) appareils pour emplacement dangereux d) appareillage et systèmes électromédicaux e) composants* qui devront faire l'objet d'une autre évaluation en tant que partie d'un ensemble, comme les interrupteurs, les relais et les minuteriers f) appareillage raccordé à une ligne électrique dont la tension est supérieure à 46kV g) monte-personne, ascenseurs et monte-charge, aides à monter et autres semblables (à l'exception des panneaux de commande); et h) tout appareillage pour lequel l'évaluation à pied d'œuvre est interdite par l'autorité compétente (comme l'appareillage d'épuration d'air destiné à produire de l'ozone). <p>1. *L'évaluation à pied d'œuvre/inspection spéciale s'applique uniquement à l'appareillage qui peut être raccordé à l'alimentation conformément au Code canadien de l'électricité, Première partie.</p>

II : Programme d'appareils et appareillages à combustible commerciaux et industriels

<p>Programme de base</p>	<p>Programme d'appareils et appareillages à combustible commerciaux et industriels</p>
<p>Étiquette d'inspection</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;">  </div> <div style="width: 50%; border-left: 1px solid black; padding-left: 10px;"> <p>Gas Fired Appliance Field Approval SEAC Engineering Inc.</p> <p>Field Approval Number: YYYYMMXXXX</p> </div> </div> <hr/> <div style="display: flex; justify-content: space-between; font-size: small;"> <div style="width: 45%;"> <p>Gas safety evaluation based on Canadian code requirements. This inspection label represents the results of a single inspection and does not represent the results of a product certification. Field Approval shall be VOID if the appliance is relocated or altered.</p> </div> <div style="width: 50%; border-left: 1px solid black; padding-left: 10px;"> <p>Évaluation de la sécurité du gaz en fonction des exigences du code canadien. Cette étiquette d'inspection représente les résultats d'une seule inspection et ne représente pas les résultats d'une certification de produit. L'approbation sur le terrain doit être ANNULÉE si l'appareil est déplacé ou modifié.</p> </div> </div> <p><i>L'étiquette présentée ci-dessus est conforme à CSA B149.3 et valide en date du 2023-07-01.</i></p> <p><i>Tout produit inspecté selon CSA B149.3 entre le 10 avril 2020 et le 30 juin 2023 a été étiqueté conformément à CSA B149.3 comme suit :</i></p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;">  </div> <div style="width: 50%; border-left: 1px solid black; padding-left: 10px;"> <p>Gas Fired Appliance Field Approval SEAC Engineering Inc.</p> <p>Field Approval Number: YYYYMMXXXX</p> </div> </div> <hr/> <div style="display: flex; justify-content: space-between; font-size: small;"> <div style="width: 45%;"> <p>Gas safety evaluation based on Canadian code requirements. This inspection label represents the results of a single inspection and does not represent the results of a product certification. Field Approval shall be VOID if the appliance is relocated or altered.</p> </div> <div style="width: 50%; border-left: 1px solid black; padding-left: 10px;"> <p>Évaluation de la sécurité du gaz en fonction des exigences du code canadien. Cette étiquette d'inspection représente les résultats d'une seule inspection et ne représente pas les résultats d'une certification de produit. L'approbation sur le terrain doit être ANNULÉE si l'appareil est déplacé ou modifié.</p> </div> </div>
<p>Établissements</p>	<p>A</p>
<p>Portée d'accréditation</p>	<p>Réalisation d'inspections en aval des vannes d'arrêt dans la portée de la norme CAN/CSA-B149.3 et conformément aux exigences des codes canadiens relatives à la sécurité et à l'adéquation des appareils et des appareillages à gaz commerciaux et industriels uniques et fabriqués en quantités limitées qui sont censés être installés dans un emplacement spécifique ou assemblés sur place; apposition d'étiquettes d'approbation sur les appareils et appareillages; délivrance de certificats ou de rapports d'inspection conformément aux exigences pertinentes énoncées dans la norme ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CAN/CSA-B149.3 – Code d'approbation sur place des appareils et appareillages <p>Référence aux exigences des normes et codes suivants, le cas échéant :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • CAN/CSA-B149.1 – Code d’installation du gaz naturel et du propane • CAN/CSA-B149.2 – Code sur le stockage et la manipulation du propane • CSA C22.1 – Code canadien de l’électricité – Première partie : norme de sécurité relative aux installations électriques • Variantes ou adaptations provinciales que peut publier, de temps à autre, l’organisme de réglementation provincial ou territorial compétent • Exigences pertinentes du Code national du bâtiment du Canada et du Code national de prévention des incendies du Canada • CSA B51 – Code sur les chaudières, les appareils et les tuyauteries sous pression
--	---

Le présent document fait partie du certificat d’accréditation délivré par le Conseil canadien des normes (CCN) à SEAC Engineering Inc. La version originale est affichée dans le répertoire des organismes d’inspection accrédités par le CCN sur le site Web du CCN : www.ccn-scc.ca.

Elias Rafoul
 Vice-président, Services d’accréditation
 Date de publication : 2025-02-13